



Convocation de la police des frontières

Par **Ikrame**, le **17/09/2016** à **23:22**

Bonsoirs

Sa fait 3 ans que j suis sur le territoire français avec une visa tourisme

J'ai fait mon acte mariage au Maroc

Mon Mari a une carte de séjours de 10 ans

J'ai une fille 2 ans 4 mois es un garçon 1 ans ma fille à la carte de 5 ans

J'ai fait mon dossier à la préfecture pour demandé de carte sejour vie familiale, il m'ont donné des titre de séjours non autorisé aux travaille pendant un an.

Après j'ai eu le refus de la préfecture

Il m'ont demandé de retourné au Maroc

J'ai fait un avocat qui m'a fait le recours

Es la j'ai reçu une convocation de la police des frontières

Motif : affaire qui vous concernant

Es de me munir :

Pièce d'identité

Document attestant de votre changement de situation

Je veux savoir ce qui va passé

Es ce que il vont m'oblige de quitter territoire

C quoi les pièce ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **18/09/2016** à **12:27**

Il y a tellement de gens en illégalité, qu'il faut bien agir contre les excès et voir les situations acceptables, ce qui est peut-être votre cas.

Emportez avec vous un maximum de papiers les justificatifs familiaux pour votre mari, les enfants, votre identité